

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 08 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

**Excusés** :

**Avaient donné procuration** :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT  
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

**Assistaient à la séance** : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

<b>N° 6</b>
-------------

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

EHPAD « Vill'Age des Weppes »
-------------------------------

Election de deux membres au Conseil d'Administration
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

**ADMINISTRATION GENERALE**

EHPAD « Vill'Age des Weppes »  
Election de deux membres au Conseil d'Administration

Préambule

L'EHPAD « Vill'Age des Weppes » dispose d'un Conseil d'Administration. Son rôle est de s'assurer de la bonne marche de l'établissement en garantissant :

- le respect du projet d'établissement autour de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes
- le libre choix et l'expression de la citoyenneté de l'usager en institution
- l'équilibre budgétaire et financier
- la représentation de l'établissement auprès des instances publiques

Organe délibérant, le Conseil d'Administration se réunit régulièrement pour informer, débattre et acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction pour mener des projets et développer des actions au profit des usagers et des équipes de professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Ce Conseil d'Administration est composé notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le Maire qui assure la présidence du Conseil d'Administration.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Vill'Age des Weppes ». Le Maire est de droit Président.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des Conseils d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R 315-6 du Code l'Action sociale et des familles qui prévoit que ce Conseil d'Administration est composé de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire, élu dans les conditions fixées au dernier alinéa du I de l'article L. 315-10, qui assure la présidence du Conseil d'Administration,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHAPD « Vill'Age des Weppes », le Maire étant président de droit,

Ces délégués, au nombre de 2, pour la commune sont élus à la majorité absolue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures.

**Sont candidats :**

Poste 1 : Marie-Françoise DELPORTE  
: Jean-Michel AUDUBERT

Poste 2 : Marie-Laure BRASME  
: Claire CAPANNELLI

Il est procédé à l'élection de ces deux représentants à main levée, le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

**Ont obtenu :**

Poste 1 : Marie-Françoise DELPORTE : 22 voix  
: Jean-Michel AUDUBERT : 7 voix

Poste 2 : Marie-Laure BRASME : 22 voix  
: Claire CAPANNELLI : 7 voix

En conséquence, sont élus à la majorité absolue, comme délégués du Conseil Municipal, au Conseil d'Administration de l'EHPAD :

- Marie Françoise DELPORTE
- Marie-Laure BRASME

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

